

**TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**5 JUIN 2002**

## MESSAGE DU PRESIDENT

---

**P**remier exercice après la fusion, l'exercice 2001 reste bien évidemment marqué par cet événement majeur dans la vie de la société. Dans un contexte rendu difficile par la récession économique, les équipes se sont fortement mobilisées pour répondre aux enjeux marketing, opérationnels et organisationnels posés par la fusion.

Dans un marché en baisse de plus de 6%, le résultat net de l'exercice s'établit à 3 476 M FCFA en progression de 1 193 M FCFA par rapport à 2000.



Les volumes perdus sur le marché intérieur, - 36 kt, ont conduit à un léger effritement de la part de marché de 37,8% à 36,7%. Nous avons été gênés par l'irrégularité des approvisionnements de la SIR. L'ouverture de 4 stations concurrentes à Abidjan alors que nos projets n'ont pas encore débouché, conjuguée au maintien de la fermeture de la station RTI Latrille, a également pénalisé notre réseau malgré les actives campagnes de promotion du service et de motivation des forces de vente. Ces éléments ne compromettent toutefois en rien notre position de leader sur le marché.

Les investissements bruts s'élèvent à 2 228 M FCFA dont environ 60% consacrés au réseau existant. Ainsi la moitié des stations ELF a pu être passée aux couleurs TOTAL. Ils sont en retrait par rapport au budget, les projets réseau nouveau et gaz ayant été handicapés par la situation économique générale.

Le résultat d'exploitation est de 5 675 M FCFA, soit une diminution de 1 110 FCFA par rapport à 2000 liée à :

- la chute des volumes
- des frais fixes non récurrents, contrôle fiscal et créances irrécouvrables
- que compensent partiellement les premières synergies de la fusion et les reprises de provisions sur litiges constituées l'an dernier.

Le résultat net progresse à 3 476 M FCFA, la baisse du résultat d'exploitation étant plus que compensée par l'absence de frais exceptionnels de fusion comme ceux passés sur 2000.

Ainsi malgré un environnement des affaires difficile, les résultats de votre société ont progressé du fait notamment des synergies de la fusion entre TOTAL et ELF. Pour saluer la confiance que nous font les actionnaires, le conseil propose que l'intégralité du résultat soit affectée à la distribution du dividende au titre de 2001.

Dix-huit mois après la fusion, votre société dispose désormais des ressources humaines, techniques et financières pour capitaliser sur des positions de premier ordre et assumer ses responsabilités industrielles, environnementales et civiques. J'ai pour ma part, pleinement confiance dans son avenir.

# SOMMAIRE

---

ORDRE DU JOUR	4
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
COMMISSAIRES AUX COMPTES	6
DIRECTION	6
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE	8
INVESTISSEMENTS	9
RESULTATS ET AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 2001	10
RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEURS	11
QUITUS AUX ADMINISTRATEURS	11
RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT	11
CONVENTIONS REGLEMENTEES	12
RATIFICATION DE LA COOPTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS	12
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	13
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	15
RESOLUTIONS	18
COMPTE DE RESULTAT	20
BILAN	21
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS	22
ANNEXE	23
CHARTRE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT	33

# ORDRE DU JOUR

---

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001
2. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes
3. Affectation du résultat net de l'exercice 2001
4. Ratification de la cooptation de deux administrateurs
5. Renouvellement du mandat d'administrateurs
6. Quitus aux administrateurs
7. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

M. Francis JAN	Président
M. Joseph AKA ANGHUI	Administrateur
M. Firmin AHOUNE	Administrateur
M. Aimé BAROU	Administrateur
M. Christian des CLOSIERES	Administrateur
M. Dennis POOLE	Administrateur
M. Vincent MEARY	Administrateur
PETROCI	Administrateur
TOTAL OUTRE MER	Administrateur
ELF OIL AFRICA Ltd	Administrateur

# COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

Titulaires

ERNST & YOUNG  
SIGECO

Suppléants

Christian MARMIGNON  
Caroline ORIO

## DIRECTION

---

M. Christian des CLOSIERES

Directeur Général

M. Emmanuel MORAND-FEHR

Directeur Administratif et Financier

M. Thierry de FEYDEAU

Directeur Commercial

M. Joseph KOUAME

Directeur Exploitation

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, afin de soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2001 de votre société, TotalFinaElf Côte d'Ivoire.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport ainsi que ceux des commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat net de l'exercice 2001 et sur la composition de votre Conseil d'administration.

Le présent rapport abordera les points suivants :

- 4.1 Chiffre d'affaires et activité commerciale
- 4.2 Investissements
- 4.3 Résultats et affectation du bénéfice
- 4.4 Conventions réglementées
- 4.5 Ratification de la cooptation de deux administrateurs
- 4.6 Renouvellement du mandat d'administrateurs
- 4.7 Quitus aux administrateurs
- 4.8 Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant

La fusion - absorption d'Elf Oil Côte d'Ivoire par Total Côte d'Ivoire étant rétroactive au 1er juillet 2000, les comptes sociaux de l'exercice 2000 présentés pour TotalFinaElf Côte d'Ivoire comprennent l'année 2000 de Total, le deuxième semestre d'Elf et les écritures de fusion. Afin de rendre les comparaisons pertinentes avec l'exercice 2001, nous avons constitué pour l'exercice 2000 un proforma de TotalFinaElf Côte d'Ivoire qui comprend les 12 mois de Total et Elf.

# CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires de **TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.** s'est établi en 2001 à 138,6 milliards de FCFA, en hausse de 7% (9,4 milliards de FCFA) par rapport au chiffre d'affaires proforma de l'exercice précédent qui était de 129,2 milliards de FCFA. Cette progression s'explique principalement par l'environnement de notre industrie, dont les principaux paramètres internationaux -cours du baril de pétrole, taux de change du dollar- sont restés à un niveau élevé au cours de la première partie de l'année 2001, entraînant le 8 février 2001 une augmentation significative du prix des produits ex-SIR, notamment du gasoil, et par suite, celle des prix de vente au public. Cette année encore, l'augmentation des prix a plus que compensé la baisse des ventes en quantités.

L'évolution par canal d'activité est la suivante :

- les ventes réseau passent de 238,3 kt à 208,5 kt. Ce canal a souffert en 2001 de l'environnement économique et social dégradé en Côte d'Ivoire et de la forte hausse des prix intervenue en février,
- les ventes hors réseau passent de 63,8 kt à 66,1 kt. Ce canal a mieux résisté à l'environnement que le réseau et a bénéficié du gain de clients significatifs à gros volumes.
- Les ventes gaz passent de 17,7 kt à 18,3 kt. Ce canal a bénéficié d'une croissance du marché de 4,6% (dont 19% sur le vrac) néanmoins en retrait par rapport à l'an dernier.
- Les ventes aviation passent de 22,4 kt à 19,7 kt. Ce canal a subi en 2001 une baisse du marché de 15%, due en grande partie aux prix élevés du carburant à l'aéroport d'Abidjan et à l'arrêt au cours du dernier trimestre des compagnies British Airways, Lufthansa, Swissair, Sabena et Air Afrique.

	<b>Ventes</b>			<b>Parts de marché</b>	
	2000	2001	var. %	2000	2001
Réseau	238 280	208 460	-12,5%	41,1%	38,6%
Hors réseau	63 787	66 105	3,6%	33,7%	34,9%
Gaz	17 702	18 258	3,1%	29,3%	28,9%
Aviation	22 399	19 724	-11,9%	28,6%	29,6%
Pêche	6 224	6 029	-3,1%	40,9%	63,1%
<b>Ventes intérieures</b>	<b>348 392</b>	<b>318 576</b>	<b>-8,6%</b>	<b>37,8%</b>	<b>36,7%</b>
Soutes internationales	26 558	19 994	-24,7%	12,6%	10,9%
<b>Ventes totales</b>	<b>374 950</b>	<b>338 570</b>	<b>-9,7%</b>	<b>33,0%</b>	<b>32,1%</b>

# INVESTISSEMENTS

---

Les investissements réalisés au cours l'exercice 2001 se sont élevés à 2,2 milliards de FCFA.

Sur le réseau, l'année 2001 a été marquée par le lancement de la campagne de passage aux couleurs Total des stations Elf, le renouvellement du matériel et l'aménagement de plusieurs sites. Hors réseau, les installations chez les consommateurs ont été poursuivies. Il en a été de même pour les installations gaz chez les clients vrac.

Au niveau de la logistique, il a été procédé aux investissements courants (sécurité et productivité), c'est-à-dire les aménagements dans les dépôts carburants, aviation, lubrifiants et spécialités. Du fait de la fusion, les investissements informatiques de l'exercice se sont traduits par la mise en place du nouvel AS 400 acquis en 2000 et la modernisation du matériel micro-informatique. Afin de préparer le déménagement des équipes dans les locaux de la société fusionnée, des investissements ont été réalisés pour aménager les bureaux d'Abidjan et de Bouake.

---

*En KCFA*

---

<b>Investissements corporels</b>	<b>2 087 268</b>
<i>Commerciaux réseau</i>	<i>1 262 737</i>
<i>Commerciaux hors réseau</i>	<i>330 922</i>
<i>Logistique</i>	<i>220 091</i>
<i>Informatique</i>	<i>149 619</i>
<i>Autres</i>	<i>123 899</i>
<b>Investissements financiers</b>	<b>140 600</b>
<i>Loyers, dépôts, cautionnements</i>	<i>140 600</i>
<b>Total investissements bruts</b>	<b>2 227 868</b>

---

## RESULTATS ET AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 2001

---

Le résultat net de **TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.** passe de 2,4 milliards de FCFA en 2000 (résultat proforma) à 3,5 milliards de FCFA en 2001, soit un écart de +1,1 milliard de FCFA. Cet écart s'explique essentiellement par une baisse de 4,5 milliards de FCFA de la marge brute sur frais variables, suite à la baisse des quantités vendues et à l'effritement des marges unitaires, et une hausse de 1,2 milliard de FCFA des frais fixes, qui s'explique notamment par le redressement enregistré suite au contrôle fiscal général subi en 2001 par notre société, partiellement compensées par une évolution positive de 3,5 milliards de FCFA de la variation des provisions long terme d'exploitation, qui s'explique par les reprises des provisions constituées au cours des exercices précédents pour faire face à certaines charges (litiges, retraite). Par ailleurs, le résultat net comprend une réduction des provisions exceptionnelles de 1,9 milliard de FCFA, grâce aux reprises des provisions constituées fin 2000 pour faire face aux charges de la fusion (droits d'enregistrement, plan de départ du personnel) et une réduction de l'impôt sur les bénéfices de 1,5 milliard de FCFA.

Le résultat net de **TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.** s'établit donc, au titre de l'exercice 2001, à 3.475.536.798 FCFA.

Nous vous proposons la répartition suivante du bénéfice de l'exercice :

Dividendes bruts	3 491 800 380	FCFA
Prélèvement sur les réserves libres	- 16 263 582	FCFA
<hr/>		
Résultat distribuable	3 475 536 798	FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 5546 FCFA, soit, après retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, un dividende net par action de 5000 FCFA, dont la mise en paiement interviendra à expiration d'un délai de 30 jours suivant l'Assemblée Générale.

## RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEURS

---

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Monsieur Francis JAN, de Monsieur Firmin AHOUNE, de Monsieur Christian des CLOSIERES et de la société PETROCI pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

## QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

---

A la lecture du présent rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion.

## RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT

---

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de SIGECO, commissaire aux comptes titulaire, et de Madame Caroline ORIO, commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six années devant expirer le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nous ne saurions terminer notre rapport sans rendre un sincère et un vibrant hommage à l'ensemble de notre personnel qui, par son attachement et son dévouement, contribuent de façon permanente et sans cesse renouvelée à consolider et à développer notre société.

## CONVENTIONS REGLEMENTEES

---

Conventions des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les membres du Conseil d'administration ont été tenus informés du maintien en vigueur au cours de l'exercice social 2001 des conventions précédemment conclues, à savoir :

- Accord de service avec la S.E.S.P. (Société d'Entreposage de SAN PEDRO)
- Contrat de prêt de **TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.** à la S.E.S.P.
- Contrat d'assistance technique entre TOTAL OUTRE-MER et TOTALFINAELF COTE D'IVOIRE
- Contrat de prestations de services entre **TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.** et Monsieur Aimé BAROU

Le Conseil, tout en considérant ces diverses conventions comme des opérations courantes entrant dans le cadre des activités de la société, et à ce titre, comme ne devant pas relever des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les a approuvées en tant que de besoin.

Il les a fait porter à la connaissance des commissaires aux comptes, dont le rapport spécial sera soumis à votre approbation.

## RATIFICATION DE LA COOPTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS

---

Il est proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Alain CHAMPEAUX en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Dennis POOLE, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Il est proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Christian des CLOSIERES en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe GIRARDOT, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

# **TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.**

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **ETATS FINANCIERS ANNUELS**

#### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société **TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

#### **I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables prévues par le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

## **II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé  
Associé

Christian Marmignon  
Associé

# **TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

#### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• **Contrat d'assistance générale avec la société Total Outre-Mer**

**Administrateur commun** : Monsieur Francis JAN

**Objet** : Prestations d'assistance technique générale fournies par Total Outre-Mer à **TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.**

**Modalités et rémunérations** : La rémunération annuelle des prestations d'assistance technique prévue à l'article 3 du contrat est fixée à FRF 5.600.000 hors taxes qui se ventilent comme suit :

- Assistance générale	: FRF	3.944.000
- Assistance GPL	: FRF	1.008.000
- Usage de la marque	: FRF	648.000

Au titre de l'exercice 2001, le montant comptabilisé en charges par votre société est de FCFA 560 millions.

• **Contrat de prestations de services avec Monsieur Aimé BAROU**

**Administrateur concerné** : Monsieur Aimé BAROU

**Objet du contrat** : Prestations de services de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé BAROU pour le compte de TotalFinaElf Côte d'Ivoire. Le contrat de prestations de services conclu à l'origine pour une durée de 3 ans et deux mois à compter du 1er novembre 1995, a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2004.

**Modalités et rémunérations** : TotalFinaElf Côte d'Ivoire rémunère les prestations de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé Barou en lui versant des honoraires.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé  
Associé

Christian Marmignon  
Associé

Le 15 mars 2002

# RESOLUTIONS

---

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 2001, tels que présentés et arrêtés.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit, conformément aux dispositions statutaires, le bénéfice net de l'exercice 2001 qui s'élève à 3.475.536.798 FCFA :

Dividendes bruts	3 491 800 380	FCFA
Prélèvement sur les réserves libres	-16 263 582	FCFA
<hr/>		
Résultat distribuable	3 475 536 798	FCFA

Le dividende net par action ressort en conséquence à 5000 FCFA et sa mise en paiement interviendra à l'expiration d'un délai de trente jours suivant l'Assemblée Générale.

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial par les commissaires aux comptes (articles 438 à 448 de l'Acte uniforme), prend acte de ce rapport et l'approuve.

## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur Alain CHAMPEAUX en qualité d'administrateur, en

remplacement de Monsieur Dennis POOLE, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur Christian des CLOSIERES en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe GIRARDOT, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Monsieur Francis JAN, de Monsieur Firmin AHOUNE, de Monsieur Christian des CLOSIERES et de la société PETROCI, pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, donne quitus à tous les administrateurs pour leur gestion et décharge aux commissaires aux comptes.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat de SIGECO, commissaire aux comptes titulaire, et de Madame Caroline ORIO, commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six années devant expirer le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, d'accomplir toutes formalités légales ou autres.

# COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	2001	2000
Chiffre d'affaires	138.412	99.977
Autres produits	1.761	1.730
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS</b>	<b>140.173</b>	<b>101.707</b>
Achats de marchandises et variation de stocks	(108.656)	(66.974)
Autres achats	(355)	(247)
Transports	(5.586)	(4.773)
Services extérieurs	(6.274)	(3.915)
Impôts et taxes	(6.705)	(12.630)
Autres charges	(2.983)	(1.766)
total achats et frais divers	(130.559)	(90.305)
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>9.614</b>	<b>11.402</b>
Charges de personnel	(4.246)	(3.817)
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>5.368</b>	<b>7.585</b>
Transfert de charges	1.145	2.107
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(838)	(2.907)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5.675</b>	<b>6.785</b>
Produits financiers	383	400
Charges financières	(378)	(611)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>5</b>	<b>(211)</b>
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>5.680</b>	<b>6.574</b>
Produits hors activités ordinaires	1.087	568
Charges hors activités ordinaires	(1.305)	(2.455)
<b>RÉSULTAT HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>(218)</b>	<b>(1.887)</b>
Impôts sur le résultat	(1.986)	(2.404)
<b>BENEFICE NET</b>	<b>3.476</b>	<b>2.283</b>

# BILAN

(en millions de FCFA)

	2001	2000
<b>ACTIF</b>		
Charges immobilisées (2.1)	-	-
Immobilisations incorporelles (2.2)	836	836
Immobilisations corporelles (2.3)	16.526	16.705
Immobilisations financières (2.4)	4.608	4.773
<b>Actif immobilisé</b>	<b>21.970</b>	<b>22.314</b>
Stocks	9.137	13.203
Créances et emplois assimilés	27.996	22.166
<b>Actif circulant</b>	<b>37.133</b>	<b>35.369</b>
<b>Trésorerie – actif</b>	<b>5.200</b>	<b>8.603</b>
<b>Total Actif</b>	<b>64.303</b>	<b>66.286</b>
	=====	=====
<b>PASSIF</b>		
Capital, primes et réserves (2.5)	24.401	23.369
Résultat net de l'exercice	3.476	2.283
Autres capitaux propres (2.6)	4.033	4.033
<b>Capitaux propres</b>	<b>31.910</b>	<b>29.685</b>
Dettes financières diverses (2.7)	1.065	1.008
Provisions financières pour risques et charges (2.8)	1.514	4.435
<b>Dettes financières et ressources assimilées</b>	<b>2.579</b>	<b>5.443</b>
Clients, avances reçues	5.966	5.773
Fournisseurs d'exploitation	17.764	18.735
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	3.135	4.997
<b>Passif circulant</b>	<b>26.865</b>	<b>29.505</b>
<b>Trésorerie – passif</b>	<b>2.949</b>	<b>1.653</b>
<b>Total Passif</b>	<b>64.303</b>	<b>66.286</b>

# TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

(en millions de FCFA)

	2001	2000
<b>RESSOURCES</b>		
Capacité d'autofinancement globale	3.410	7.243
Cessions d'immobilisations corporelles	19	18
Cessions d'immobilisations financières	139	177
Augmentation de capital par apports nouveaux	-	10.580
Autres dettes financières	57	1.929
Variation du besoin de financement	-	-
<b>Total ressources</b>	<b>3.625</b> =====	<b>19.947</b> =====
<b>EMPLOIS</b>		
Dividendes	1.251	1.379
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	500
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2.103	7.904
Acquisitions d'immobilisations financières	134	3.514
Remboursements d'emprunts	432	17
Variation du besoin de financement	4.405	4.977
<b>Total emplois</b>	<b>8.325</b>	<b>18.291</b>
Variation de la trésorerie	(4.700)	1.656
	<b>3.625</b> =====	<b>19.947</b> =====



# ANNEXE

---

## I. PRINCIPES COMPTABLES

### 1.1 Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux dispositions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finances pour la gestion 1995.

### 1.2 Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le SYSCOA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

### 1.3 Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

Constructions	20 ans
Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
Matériel informatique	5 et 3 ans
Véhicules	3 ans

#### **1.4 Titres de participation et titres d'Etat**

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Cependant, il est constitué une provision pour dépréciation lorsque la quote-part dans l'actif net de la société émettrice est inférieure au coût d'acquisition des titres.

Les titres d'Etat (Ex - FNI et RCI) sont inscrits au bilan à leur valeur possible de réalisation sur le marché financier secondaire.

#### **1.5 Stocks**

Les stocks sont évalués au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des stocks de clôture est inférieure au coût historique d'acquisition.

#### **1.6 Créances**

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et parapublic (sociétés d'État ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

## **1.7 Provisions réglementées**

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, faisait l'objet de la part de la société TotalFinaElf Côte d'Ivoire d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

## **1.8 Situation fiscale latente**

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Le SYSCOA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente. Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 de l'état annexé.

## **1.9 Indemnités de départ à la retraite**

La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective:

<b>Ancienneté</b>	<b>Droits</b>
0 à 5 ans	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
5 à 10 ans	35 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
Plus de 10 ans	40 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté

## II. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

### 2.1 Charges immobilisées

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/00	Augment.	Diminut.	31/12/01
Frais divers d'établissement	231	-	-	231
	—	—	—	—
<b>Valeurs brutes</b>	<b>231</b>	-	-	231
Amortissements	(231)	-	-	(231)
	—			—
<b>Valeurs nettes</b>	<b>-</b>			<b>-</b>
	====			====

### 2.2 Immobilisations incorporelles

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/00	Augment.	Diminut.	31/12/01
Fonds de commerce	836	-	-	836
	—	—	—	—
Total	836	-	-	836
	===			===

## 2.3 Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/00	Acquisitions et transferts	Cessions et transferts	31/12/01
Terrains	1.069	313	(87)	1.295
Bâtiments	9.629	1.390	(567)	10.452
Installations et agencements	4.440	114	(1)	4.553
Matériel	18.015	1.923	(1.107)	18.831
Matériel de transport	841	92	(38)	895
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Valeurs brutes	33.994	3.832	(1.800)	36.026
Amortissements	(17.211)	(2.260)	49	(19.422)
Provisions	(78)	-	-	(78)
	<hr/>			<hr/>
Valeurs nettes	16.705			16.526
	=====			=====

## 2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/00	31/12/01	
Prêts et créances à plus d'un an (2.4.1)		47	50
Titres de participation minoritaires (2.4.2)		4.316	4.156
Titres d'État (2.4.3)		109	109
Dépôts et cautionnements (2.4.4)		301	293
		<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>		<b>4.773</b>	<b>4.608</b>
		=====	=====

## 2.4.1 Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/00	31/12/01
Prêt à SESP	18	18
Prêt au personnel	47	25
Créances à plus d'un an	-	25
<b>Total brut</b>	<u>65</u>	<u>68</u>
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)
<b>Total net</b>	<u>47</u> ==	<u>50</u> ==

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société. Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.

## 2.4.2 Titres de participation minoritaires

Sociétés émettrices	Part du capital au	Nbre de titres au	Val. brute 31/12/00	Val. brute 31/12/01
	31/12/01	31/12/01		
SIEPP	50,00%	13.799	138	138
SIFAL	35,00%	4.900	84	84
SESP	42,45%	688	11	11
SIR	20,35%	793.650	2.866	2.866
GESTOCI	37,50%	9.000	90	90
SOCOPRIM SA	5,00%	6.940	694	694
SIAP	35,00%	105.020	53	53
PETROIVOIRE	34,00%	65.527	491	491
TFE	1,15%	7.253	257	257
CIE			20	20
IVOIRE GLACONS	50,00%	50	1	1
<b>Total valeur brute</b>			<u>4.705</u>	<u>4.705</u>
Provisions pour dépréciation			(389)	(549)
<b>Total valeur nette</b>			<u>4.316</u> =====	<u>4.156</u> =====

La variation des provisions s'explique essentiellement par les provisions enregistrées dans les comptes au 31.12.2001 à hauteur de 115 MFCFA pour dépréciation de notre participation dans la société SOCOPRIM de façon à ce que la provision globale (347 MFCFA) à fin 2001 corresponde à la moitié de la valeur de la participation au bilan (694 MFCFA) et à hauteur de 45 MFCFA pour dépréciation de notre participation dans la société GESTOCI de façon à ce que la provision globale (45 MFCFA) à fin 2001 corresponde à la moitié de la valeur de la participation au bilan (90 MFCFA).

### 2.4.3 Titres d'Etat

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/00	Augment.	Diminut.	31/12/01
Titres RCI et FNI	568	-	-	568
<b>Valeurs brutes</b>	<u>236</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>568</u>
Provisions pour dépréciation	(459)			(459)
<b>Valeurs nettes</b>	<u>109</u> ====			<u>109</u> ====

Les titres d'Etat sont provisionnés à hauteur de 80% afin que leur valeur nette corresponde à leur valeur possible de réalisation sur le marché financier secondaire.

### 2.4.4 Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/00	Augment.	Diminut.	31/12/01
Loyers payés d'avance	248	72	(96)	224
Autres dépôts et cautions	71	26	(10)	87
<b>Valeurs brutes</b>	<u>319</u>	<u>98</u>	<u>(106)</u>	<u>311</u>
Provisions pour dépréciation	(18)			(18)
<b>Valeurs nettes</b>	<u>301</u> =====			<u>293</u> =====

## 2.5 Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/00	Augmentations	Diminutions	31/12/01
Capital social	3.148	-	-	3.148
Prime d'émission	1.106	-	-	1.106
Prime de fusion	7.800	-	-	7.800
Écarts de réévaluation	1.633	-	-	1.633
Réserves indisponibles	1.883	228	-	2.111
Réserves libres	7.799	804	-	8.603
Report à nouveau	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>23.369</b>	<b>11.607</b>	<b>-</b>	<b>24.401</b>
	=====	=====	=====	=====

Les mouvements intervenus sur les comptes de capitaux propres sont conformes aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2001 qui a approuvé l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

## 2.6 Autres capitaux propres

Cette rubrique correspondant aux provisions réglementées comprend, en millions de FCFA :

	31/12/00	Augmentations	Diminutions	31/12/01
Prov. pour stock de sécurité	4.033	-	-	4.033
<b>Total</b>	<b>4.033</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4.033</b>
	=====	=====	=====	=====

## 2.7 Dettes financières et ressources assimilées

Les dettes financières diverses correspondent en totalité au fonds de consignation des bouteilles de gaz qui est alimenté par les sommes versées par la clientèle.

Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice en millions de FCFA :

	31/12/00	Augmentations	Diminutions	31/12/01
Prov. pour indemnités retraite	2.061	147	(1.247)	961
Retraite complémentaire cadres	116	84	(114)	84
Provisions pour risques	2.258	22	(1.811)	469
Total	<u>4.435</u>	<u>253</u>	<u>(3.172)</u>	<u>1.514</u>
	=====	====	=====	=====

La diminution nette des provisions pour risques et charges s'explique par les reprises de provisions retraite suite au plan de départ du personnel, par la reprise de la provision constituée pour le paiement des droits d'enregistrement de la fusion (571 MFCFA) et par les reprises de provisions suite au dénouement de plusieurs litiges importants dans le courant de l'exercice 2001, notamment le litige concurrence (985 MFCFA).

## III. ACTIONNARIAT

La répartition du capital de notre société est restée inchangée au cours de l'exercice, soit au 31 décembre 2000 :

TOTAL OUTRE-MER	47%
ELF OIL AFRICA LTD	26%
PETROCI	4%
Public ivoirien et personnel de <b>TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.</b>	23%

# CHARTRE SECURITE ENVIRONNEMENT

La politique de TotalFinaElf Côte d'Ivoire en matière de sécurité, d'environnement et de qualité s'appuie sur les dix principes suivants :

## Article 1

TotalFinaElf Côte d'Ivoire place en tête de ses priorités la sécurité des activités, la santé des personnes, le respect de l'environnement ainsi que la satisfaction des clients.

## Article 2

La prise en compte de ces priorités est fortement intégrée à tous les stades de nos opérations : le choix des implantations, la conception et la construction de dépôts et points de distribution, la qualité et le transport des produits.

## Article 3

TotalFinaElf Côte d'Ivoire privilégie dans le choix des ses partenaires leur capacité à adhérer à sa politique en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité.

## Article 4

Partout où il exerce ses activités, le groupe TotalFinaElf veille au respect des lois et des réglementations qui lui sont applicables

## Article 5

Les systèmes internes de la qualité, adaptés à chaque activité, sont évalués gestion relatifs à la sécurité, l'environnement, à périodiquement, en mesurant, les résultats obtenus, en définissant des objectifs de progrès, en mettant en œuvre des plans d'action et en organisant le contrôle associé. La démarche s'appuie sur l'information, le retour, d'expérience, la concertation et la formation.

## Article 6

Au delà de sa politique de prévention des risques, TotalFinaElf Côte d'Ivoire met en place des moyens et des plans d'intervention destinés à faire face aux cas d'accidents; ces dispositifs sont périodiquement mis à jour et son vérifiés lors d'exercices organisés à intervalles réguliers.

## Article 7

Chacun, à tout niveau, doit être conscient de son rôle et sa responsabilité personnelle en matière de prévention des risques d'accident, d'atteinte à la santé, ou de dommage à l'environnement, liés à ses activités.

## Article 8

La bonne prise en compte de la sécurité, de la santé, de la protection de l'environnement et de la qualité des produits et services est un élément important d'appréciation du travail de chacun et, en particulier, des responsables hiérarchiques.

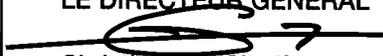
## Article 9

TotalFinaElf Côte d'Ivoire adopte en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des tiers. Elle met à la disposition de ses clients la meilleure information sur ses produits afin de les utiliser sans risques.

## Article 10

TotalFinaElf Côte d'Ivoire est engagée dans la protection de l'environnement par son soutien à plusieurs actions environnementales et participe comme membres actif à plusieurs regroupements professionnels visant à développer la sécurité dans les zones industrielles et à préserver le milieu naturel. TotalFinalEf Côte d'Ivoire contribue ainsi activement à la mise en place de politiques de développement durable.

LE DIRECTEUR GENERAL

  
Christian des Closières

**TOTAL FINA ELF**